Qu’est-ce que c’est ?

C’est une aide financière au paiement des cotisations à destination des habitants d’Evry-Courcouronnes mis en place par la commune.

Qui peut en bénéficier et où ?

Les familles en situation de précarité ; dans un club sportif du territoire intégré au CSEC

Comment l’obtenir ?

- Il faut compléter un formulaire que les familles trouveront sur le site de la Mairie et sur le site du Club Omnisports de Courcouronnes.
- Une seule demande par licencié est possible.
- Son montant limité à 50% du coût de la cotisation et ne peut excéder une valeur maximale de 100 euros par adhérent

Qui la reçoit ?

Cette aide est versée directement à l’adhérent concerné par chèque (ou au nom du représentant légal).

Le formulaire est à compléter et à retourner **avant le 31 octobre 2021** au Service des sports d’Evry-Courcouronnes.
Ne pas oublier le tampon de votre section ainsi que le montant des aides de la CAF.

Attention :

Ne pas oublier de compléter la partie « motif de la demande ». Vous devez justifier le recours à cette aide. (Exemples : familles monoparentales, familles nombreuses, difficultés financières : perte d’emploi, maladie longue durée etc.)

Adresse : **Direction des Sports**
Mairie annexe du Canal
8/10 rue du marquis de raies
91000 Evry-Courcouronnes

Les dossiers sont suivis par : ISABELLE.MARTINEAU@evrycourcouronnes.fr